



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

# EQUILIBRIUM 2021



➔ **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance<sup>(1)</sup>.

➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 19 octobre 2020 au 10 janvier 2021 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Equilibrium 2021 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 10 janvier 2021, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement anticipé automatique).

*En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.*

➔ **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.

➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation<sup>(2)</sup>.

➔ **ISIN** : FR00140002X9

➔ **PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois bénéficiant d'une garantie donnée par Natixis<sup>(3)</sup> de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du titre de créance. L'investisseur supporte par conséquent les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), et de Natixis<sup>(3)</sup> (le « Garant »).

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE**

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

<sup>(2)</sup> L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.

<sup>(3)</sup> Natixis : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

## LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Equilibrium 2021 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Ils sont calculés pour un investissement entre le 11/01/2021 et la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement anticipé automatique effective<sup>(1)</sup> selon les cas. En cas d'achat après le 11/01/2021 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement anticipé automatique effective<sup>(1)</sup> (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale, en cours de vie et à l'échéance. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent le titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

**Pour un investissement dans le titre de créance « Equilibrium 2021 », vous êtes exposé pour une durée de 5 à 40 trimestres à la performance des 50 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de celle de l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® (calculé dividendes nets réinvestis, diminué de 40 points d'indice par an ; Ticker Bloomberg : FRANCE50 Index)...**

**... avec un objectif de gain fixe plafonné à 2,75%<sup>(2)</sup> par trimestre (soit 11% par année) depuis le 11 janvier 2021** si, à une date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, ou si à la date de constatation finale<sup>(1)</sup> l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial.

**... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement à partir de la fin du trimestre 5 et jusqu'à la fin du trimestre 39** si, à une date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial.

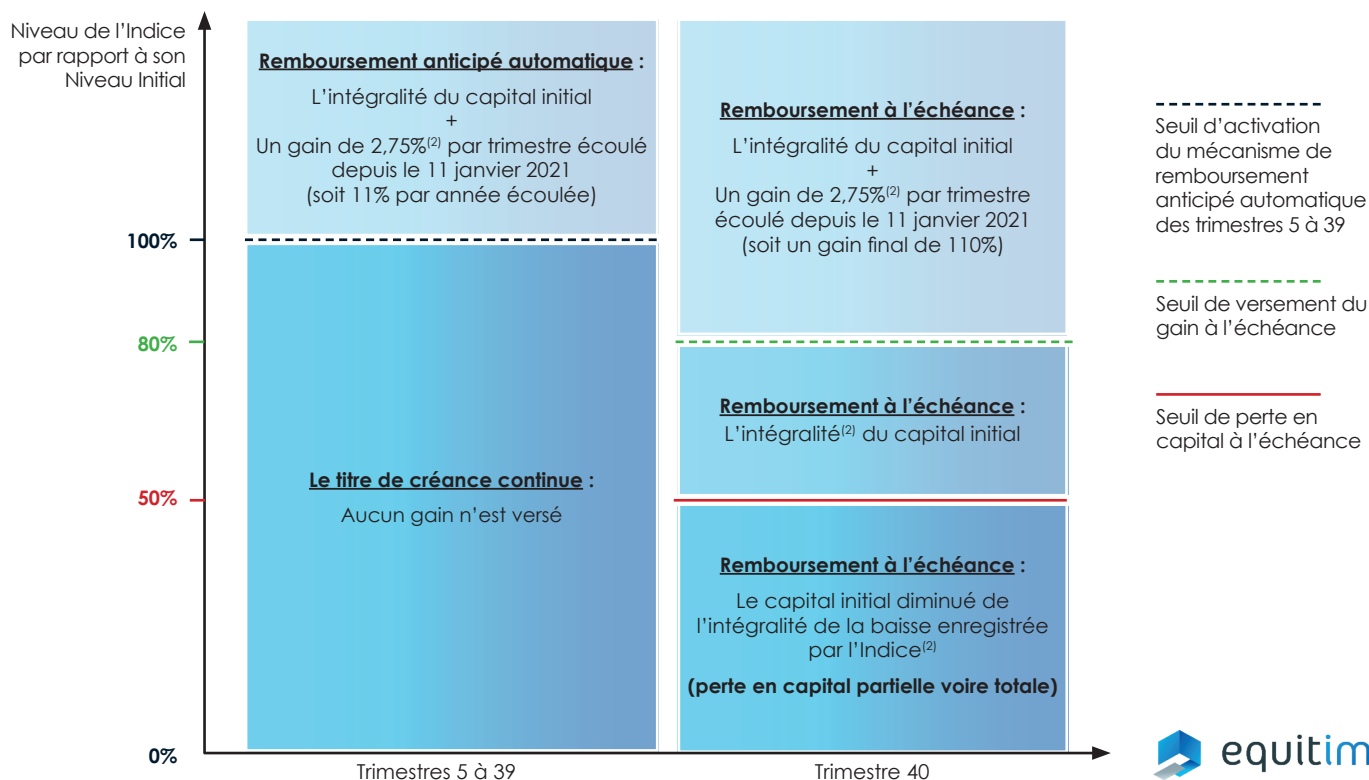
**... avec un risque de perte en capital à l'échéance<sup>(1)</sup> à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement®** si, celui-ci clôture, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial.

**La perte en capital peut être totale si l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® a une valeur nulle à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.**

**Le gain<sup>(2)</sup> est plafonné :** afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> si l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® ne clôture pas en dessous de 50% de son Niveau Initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du niveau de l'Indice (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,44<sup>(3)</sup>).

Les titres de créance « Equilibrium 2021 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Equilibrium 2021 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. **Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

## SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement.

<sup>(3)</sup> TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale servant à déterminer le Niveau Initial (soit le 11/01/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.

## AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

### AVANTAGES :

- De la fin du trimestre 5 et jusqu'à la fin du trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle correspondante<sup>(1)</sup>, l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 2,75%<sup>(2)</sup> par trimestre écoulé depuis le 11 janvier 2021 (soit 11% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,44%<sup>(3)</sup>).
- À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé au préalable, et si l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial, l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 2,75%<sup>(2)</sup> par trimestre écoulé depuis le 11 janvier 2021 (soit un gain final de 110% et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 6,59%<sup>(3)</sup>).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initialement investi<sup>(2)</sup>. Le capital est donc exposé à un risque de perte à l'échéance<sup>(1)</sup> seulement si l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.

### INCONVÉNIENTS :

- Le titre de créance « Equilibrium 2021 » présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance<sup>(1)</sup>** (si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.** Si le cadre d'investissement du titre de créance est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement, ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final<sup>(1)</sup>.
- Le rendement de « Equilibrium 2021 » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'Indice autour du seuil de 100% de son Niveau Initial aux dates de constatation trimestrielle et des seuils de 50% et de 80% de son Niveau Initial à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite** du Garant et du paiement des sommes dues au titre du titre de créance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **5 à 40 trimestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement®, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,75%<sup>(2)</sup> par trimestre depuis le 11 janvier 2021** (soit 11% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,44%<sup>(3)</sup>).
- L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi.** Il est équilibré et calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant fixe de 40 points d'indice par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES :

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. **Ces risques sont notamment :**

- Risque de perte en capital :** En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- Risque de perte lié au sous-jacent :** Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite :** En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- Risque de volatilité, risque de liquidité :** Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du sous-jacent :** SGX l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement.

<sup>(3)</sup> TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale servant à déterminer le Niveau Initial (soit le 11/01/2021) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### NIVEAU INITIAL

Niveau de clôture de l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® le 11 janvier 2021

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> (des trimestres 5 à 39), on compare le niveau de clôture de l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® à son Niveau Initial :

**Si l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, le titre de créance est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante<sup>(1)</sup> :**

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 2,75% par trimestre écoulé depuis le 11 janvier 2021  
(soit 11% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net compris entre 6,65%<sup>(3)</sup> et 9,44%<sup>(3)</sup>)

**Sinon, si l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé et le titre de créance continue.**

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 10 janvier 2031, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® à son Niveau Initial :

**Cas favorable :** Si l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau supérieur ou égal à 80% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le 24 janvier 2031 :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 2,75% par trimestre écoulé depuis le 11 janvier 2021  
(soit un gain final de 110% et un Taux de Rendement Annuel net de 6,59%<sup>(3)</sup>)

**Cas médian :** Si l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau strictement inférieur à 80% de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le 24 janvier 2031 :

L'intégralité du capital initial  
(soit un Taux de Rendement Annuel net de -1%<sup>(3)</sup>)

**Cas défavorable :** Si l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement® clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit<sup>(2)</sup>, le 24 janvier 2031 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement®  
(soit un Taux de Rendement Annuel net strictement inférieur à -7,60%<sup>(3)</sup>)  
**L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale**

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

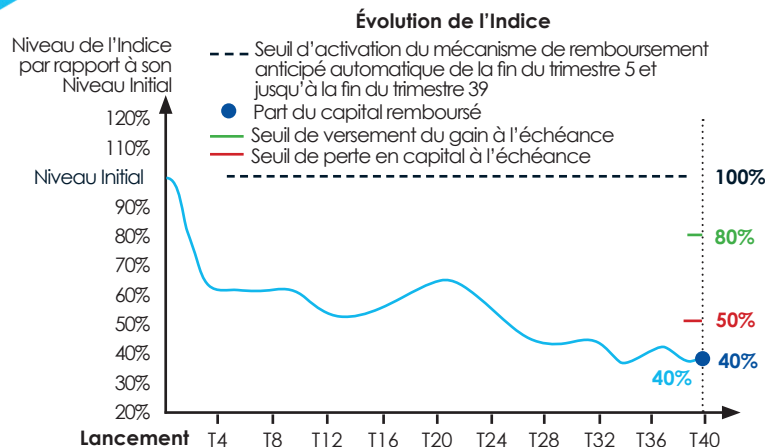
<sup>(2)</sup> Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables dans le cadre de l'investissement.

<sup>(3)</sup> TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale servant à déterminer le Niveau Initial (soit le 11/01/2021) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.

## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

**SCÉNARIO DÉFAVORABLE :** À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial



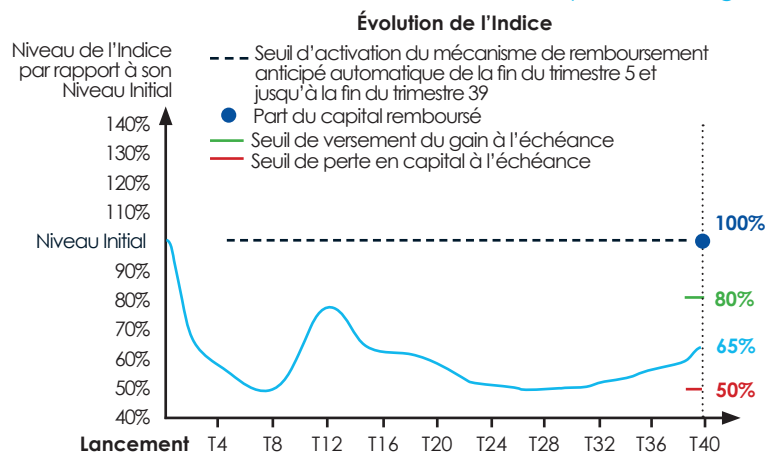
À l'issue des trimestres 5 à 39, à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le titre de créance continue.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 50% de son Niveau Initial (40% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice, soit 40% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -9,63%<sup>(2)</sup>, identique au Taux de Rendement Annuel net pour un investissement direct dans l'Indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

**SCÉNARIO MÉDIAN :** À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial

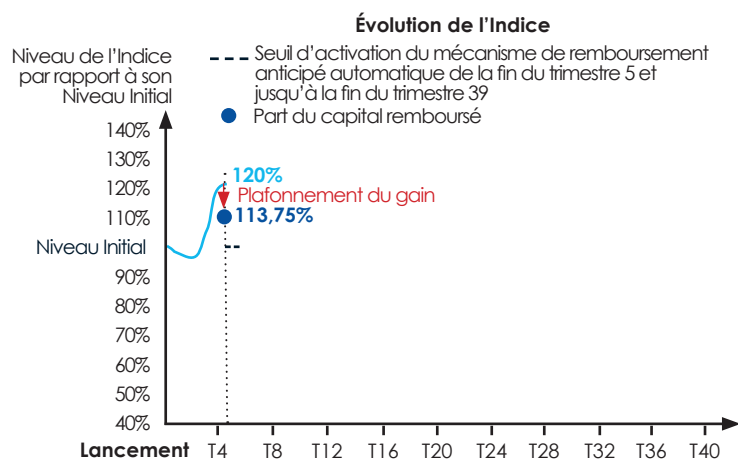


À l'issue des trimestres 5 à 39, à chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le titre de créance continue.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'Indice clôture à un niveau strictement inférieur à 80 % de son Niveau Initial et supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial (65% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1%<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de -5,16%<sup>(2)</sup>, pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance de « Equilibrium 2021 »**.

**SCÉNARIO FAVORABLE :** Dès la 1<sup>ère</sup> date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'Indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial



Dès la première date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup>, à l'issue du trimestre 5, l'Indice clôture à un niveau supérieur à 100% de son Niveau Initial (120% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le titre de créance s'arrête. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 2,75% au titre de chaque trimestre écoulé depuis le 11 janvier 2021, soit 113,75% du capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 9,44%<sup>(2)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de 14,09%<sup>(2)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 2,75% par trimestre écoulé depuis le 11 janvier 2021**.

LE RENDEMENT DU TITRE DE CRÉANCE « EQUILIBRIUM 2021 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE CLÔTURE DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 50% ET 80% DE SON NIVEAU INITIAL À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> TRA net : Taux de Rendement Annuel net calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale servant à déterminer le Niveau Initial (soit le 11/01/2021) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé éventuel ou d'échéance selon les scénarios.

## ZOOM SUR L'INDICE iEDGE FRANCE 50 EW NTR DECREMENT®

L'indice **iEdge France 50 EW NTR Decrement®** (Equal Weight Net Total Return) est un indice administré par SGX®. Lancé le 25 septembre 2019, il recouvre les 50 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Ces 50 valeurs sont équipondérées. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle.

L'Indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant un montant fixe de 40 points d'indice par an. Le montant de 40 points d'indice est fixe, et correspond au niveau médian des dividendes observés lors des années précédentes. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 4,03%. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

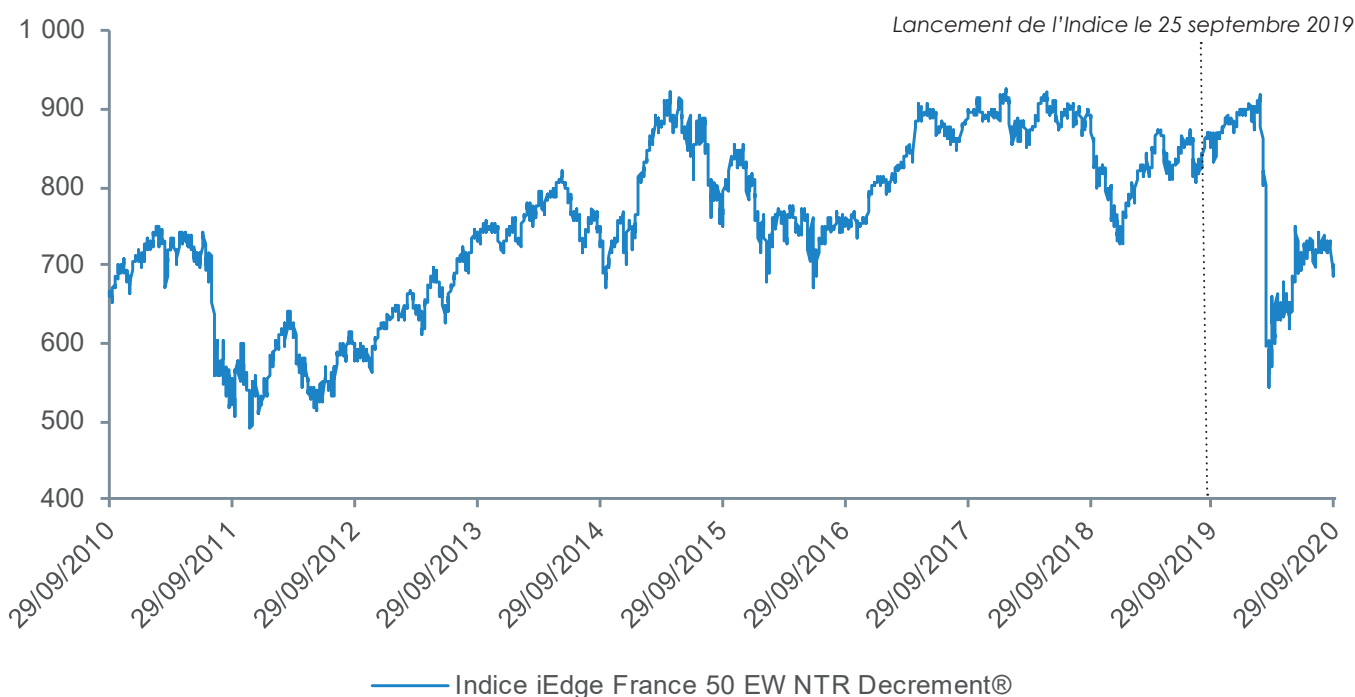
Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site [www.sgx.com/indices/products/france50](http://www.sgx.com/indices/products/france50), ainsi que différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : FRANCE50 Index).

Source : [www.sgx.com](http://www.sgx.com)

## ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DU NIVEAU DE L'INDICE iEDGE FRANCE 50 EW NTR DECREMENT® ENTRE LE 29/09/2010 ET LE 29/09/2020

L'indice **iEdge France 50 EW NTR Decrement®** a été lancé le 25 septembre 2019 à un niveau de 852,459 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.



Source : Bloomberg au 30 septembre 2020

| Performances cumulées au 29/09/2020                                     | 1 an    | 5 ans  | 10 ans |
|-------------------------------------------------------------------------|---------|--------|--------|
| Indice iEdge France 50 EW NTR Decrement®<br>(dividendes non réinvestis) | -19,48% | -7,25% | -4,39% |

Source : Bloomberg au 30 septembre 2020

## CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FORME                                                | Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis dans le cadre du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes ») de la présente brochure. Bien que la formule de remboursement du titre de créance soit garantie par Natixis <sup>(1)</sup> , le titre de créance présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le sous-jacent. |
| ÉMETTEUR                                             | Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis <sup>(1)</sup> , les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).                                                                                                                                                                                                                                                    |
| GARANT                                               | Natixis <sup>(1)</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| DISTRIBUTEUR                                         | EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| OFFRE AU PUBLIC                                      | Oui, en France exclusivement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SOUS-JACENT                                          | L'indice <b>iEdge France 50 EW NTR Decrement®</b> (calculé dividendes nets réinvestis, diminué de 40 points d'indice par an ; Ticker Bloomberg : FRANCE50 Index)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| DEVISE                                               | Euro (EUR - €)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| VALEUR NOMINALE                                      | 1 000 EUR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION                      | 1 Titre de créance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| PRIX D'ÉMISSION                                      | 100% de la Valeur Nominale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| DATE D'ÉMISSION                                      | 19/10/2020                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| PÉRIODE DE COMMERCIALISATION                         | <b>Du 19/10/2020 au 10/01/2021 (inclus).</b> Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Equilibrium 2021 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 10/01/2021, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.                                                                                                                                                                                     |
| GARANTIE DU CAPITAL                                  | <b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| DATE DE CONSTATATION INITIALE                        | 11/01/2021                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| DATE DE CONSTATATION FINALE                          | 10/01/2031                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| DATE D'ÉCHÉANCE                                      | 24/01/2031 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE                  | 11/04/2022 ; 11/07/2022 ; 10/10/2022 ; 10/01/2023 ; 11/04/2023 ; 10/07/2023 ; 10/10/2023 ; 10/01/2024 ; 10/04/2024 ; 10/07/2024 ; 10/10/2024 ; 10/01/2025 ; 10/04/2025 ; 10/07/2025 ; 10/10/2025 ; 12/01/2026 ; 10/04/2026 ; 10/07/2026 ; 12/10/2026 ; 11/01/2027 ; 12/04/2027 ; 12/07/2027 ; 11/10/2027 ; 10/01/2028 ; 10/04/2028 ; 10/07/2028 ; 10/10/2028 ; 10/01/2029 ; 10/04/2029 ; 10/07/2029 ; 10/10/2029 ; 10/01/2030 ; 10/04/2030 ; 10/07/2030 ; 10/10/2030.               |
| DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ÉVENTUEL | Le 14 <sup>e</sup> jour suivant la date de constatation trimestrielle hormis la date de constatation finale. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| SEUIL DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE          | 100% du Niveau Initial de l'Indice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE               | 50% du Niveau Initial de l'Indice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| COMMISSION DE SOUSCRIPTION/ RACHAT                   | Néant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| ÉLIGIBILITÉ                                          | Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et compte-titres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| FRAIS D'INVESTISSEMENT                               | Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| COMMISSION DE DISTRIBUTION                           | La commission payable par Natixis pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,50% TTC du montant nominal total des Titres de créance effectivement placés ; cette commission sera calculée sur la durée de vie des Titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des Titres de créance.                                                                                                                                       |
| COTATION                                             | Bourse de Luxembourg                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| MARCHÉ SECONDAIRE                                    | Natixis <sup>(1)</sup> pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00%.                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION        | La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Telekurs.                                                                                                                                                                                                                 |
| DOUBLE VALORISATION                                  | Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| AGENT DE CALCUL                                      | Natixis <sup>(1)</sup> , ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt <sup>(2)</sup> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| CODE ISIN                                            | FR00140002X9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

<sup>(1)</sup> Natixis : Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

<sup>(2)</sup> Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

## AVERTISSEMENTS

### **Le présent document est à caractère promotionnel.**

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Equitim qui commercialise le titre de créance.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de « Equilibrium 2021 » afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis (« offshore transaction », tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. « Equilibrium 2021 » est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur le titre de créance concerné avant la diffusion de la communication.

### Informations importantes

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> supplément), approuvé le 12 juin 2020 par l'AMF sous le n° 20-256 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 15 octobre 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), de Natixis ([equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus\\_de\\_Base\\_Obligations\\_2020\\_AMF\\_20-256](http://equityderivatives.natixis.com/fr/Prospectus_de_Base_Obligations_2020_AMF_20-256), [equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR00140002X9](http://equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR00140002X9)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

### Avertissement SGX

Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'indice iEdge France 50 EW NTR Decrement (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est calculé et administré par SGX. SGX ne sera pas responsable (que ce soit par négligence ou autrement) et ne sera pas tenu d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Natixis sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.